



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.  
LIMITÉE

E/CN.14/EP/65  
18 novembre 1974

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT  
DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE AD HOC POUR LA CREATION  
D'INSTITUTIONS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT  
EN MATIERE D'ELECTRICITE ET D'EAU

(Addis-Abéba, 4 - 5 novembre 1974)

(Établi par le Rapporteur du Comité ad hoc permanent)

seraient chargées les institutions et de les persuader et les convaincre des avantages dont ils bénéficieraient s'ils s'associaient et collaboraient avec lesdites institutions. Afin de donner une plus grande portée à l'entreprise de persuasion, des campagnes pourraient être lancées à l'aide d'affiches et d'annonces publicitaires publiées dans les revues et journaux africains.

13. L'on escompte également que la CEA ainsi que d'autres organismes africains formuleront des recommandations et encourageront la participation active de toutes les entreprises africaines au projet. En outre, on pourrait prendre contact avec les organisations régionales africaines afin qu'elles prennent part à l'entreprise visant à assurer la participation des États membres au projet.

14. De surcroît il a été proposé de charger les membres du Comité ad hoc permanent de se rendre dans les pays voisins en vue d'informer, de persuader et de convaincre les responsables de la nécessité de prendre une part active au projet. A cet égard, MM. Diallo et Lambert se sont engagés à prêter leur concours dans le cadre de la campagne de persuasion durant les missions qu'ils effectueront dans les pays africains.

Etudes des méthodes à utiliser en vue d'évaluer les coûts de réalisation des deux institutions recommandées et de définir les critères de participation des entreprises au financement aussi bien de l'infrastructure que du fonctionnement desdites institutions

15. Les coûts de réalisation des deux institutions ne pourront être évalués que lorsque toutes les recommandations du consultant auront été avancées. A cet égard on a indiqué qu'il pourrait être moins onéreux et plus commode du point de vue de la gestion d'établir les deux institutions en un même lieu.

16. Les critères à adopter en vue de la participation des entreprises au financement des institutions pourraient être la puissance installée, le nombre de stagiaires, etc.; ce n'est qu'après que le consultant aura avancé ses recommandations qu'il sera procédé à l'examen des critères. On pourrait également adopter les critères utilisés pour fixer les contributions versées aux institutions internationales.

Examen des moyens propres à mobiliser éventuellement l'aide bilatérale ou multilatérale nécessaire pour compléter l'effort financier des entreprises africaines

17. Le financement des deux institutions doit être assuré grâce à la participation de toutes les entreprises africaines et l'on escompte que des organisations bilatérales et multilatérales compléteront l'effort financier.

18. On a également indiqué qu'il pourrait être demandé aux pays participants et notamment aux pays d'accueil, en guise de contribution, de fournir le terrain, de mettre en place l'infrastructure, etc..

Redéfinition du mandat du consultant et élaboration de son programme de travail

19. Monsieur Lambert s'est engagé à préparer les questionnaires en quelques jours et à les adresser à M. Diallo qui a bien voulu se charger d'en assurer la traduction en anglais et de les transmettre au Comité.

20. Le Comité adressera les questionnaires à toutes les entreprises africaines ainsi qu'aux organisations gouvernementales responsables. Les noms et adresses desdites entreprises et organisations seront communiqués le plus tôt possible à M. Lambert.

21. Le contrat conclu entre la CEA et M. Lambert, dans le cadre duquel celui-ci assurera ses services consultatifs, prendra effet le 1er décembre 1974 et viendra à échéance le 31 mars 1975; l'on compte que M. Lambert entreprendra sa mission d'enquête sur les entreprises africaines durant la seconde moitié du mois de janvier 1975 en suivant l'itinéraire mentionné au paragraphe 22.

Etablissement de l'itinéraire du consultant en vue de réaliser son enquête et d'obtenir les renseignements utiles à l'exécution de son mandat

22. Le Comité a convenu de la nécessité de déterminer les pays devant faire l'objet d'une enquête de la part de M. Lambert aux fins de rassemblement des renseignements essentiels à l'exercice de son mandat en tant que consultant du Comité ad hoc permanent. Les pays retenus sont l'Égypte, la Libye, l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Nigéria, le Cameroun, le Gabon, le Zaïre, la Zambie, la Tanzanie, le Kenya et l'Éthiopie.

23. Le Comité ad hoc permanent examinera les données recueillies par M. Lambert au cours de son enquête réalisée dans les pays mentionnés ci-dessus et procédera à leur évaluation lors de sa prochaine réunion.

Définition des critères de choix des lieux de localisation des deux institutions recommandées

24. Monsieur Lambert proposera des critères devant présider au choix des lieux de localisation des deux institutions; le Comité a cependant demandé qu'il soit tenu compte dans le choix de tout emplacement de la répartition géographique et des réalités linguistiques. Il faut en outre pouvoir disposer sur les lieux des techniques et locaux permettant d'assurer le fonctionnement desdites institutions.

25. Les Etats membres présents lors de la réunion ayant offert d'accueillir sur leur territoire l'une des deux institutions sont le Nigéria, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie et le Cameroun. L'on compte que M. Lambert aura des entretiens avec les représentants des pays dans lesquels il se rendra durant sa mission sur les possibilités offertes en ce qui concerne la localisation de l'une ou l'autre des institutions.

26. On compte que quatre ou cinq pays seront recommandés dans le rapport de M. Lambert en vue de l'établissement des deux institutions.

Choix des membres du Comité ad hoc permanent et élection de son bureau

27. En raison de l'absence durant la réunion du Président et Vice-Président du Comité ad hoc permanent, le Rapporteur dudit Comité a dû assumer les fonctions de Président et de Rapporteur. Afin d'éviter qu'à l'avenir ne se posent des problèmes similaires et pour faciliter le déroulement des réunions ultérieures et en assurer le succès, les membres du Comité ont été d'avis que le Comité ad hoc permanent serait composé de tous les représentants participant à la réunion.

En conséquence les représentants des pays suivants ont été élus membres du Comité ad hoc permanent :

Nigéria	-	Président
Côte d'Ivoire	-	1er Vice-Président
Zaïre	-	2ème Vice-Président
Cameroun	-	3ème Vice-Président
Ethiopie	-	Rapporteur

Lieu et date de la prochaine réunion

28. Monsieur Diallo a informé le Comité qu'il n'était pas encore possible de savoir avec certitude si la prochaine réunion du Comité ad hoc permanent pouvait avoir lieu au siège de la CEA en avril 1975. En conséquence, la Côte d'Ivoire a proposé d'accueillir la prochaine réunion du Comité à Abidjan. La date n'en a pas été arrêtée mais on a suggéré de la tenir au cours du mois de mai 1975.

29. Le Comité ad hoc permanent a décidé d'adresser officiellement une lettre au Secrétaire exécutif de la CEA afin de le remercier d'avoir permis la tenue de la deuxième réunion du Comité ad hoc et d'avoir assuré les services d'un consultant ainsi que les services de M. Diallo, Conseiller régional hors classe, qui ont aidé le Comité à s'acquitter de son mandat; dans cette lettre le Comité priera également le Secrétaire exécutif de continuer à lui assurer l'assistance du secrétariat de la CEA afin que ses activités soient couronnées de succès.

.../...

Le Comité souhaiterait également que la CEA et le consultant participent à la prochaine réunion.

Adoption du compte-rendu de la réunion

30. Le Comité a examiné le compte-rendu de la réunion et l'a adopté après y avoir apporté des corrections mineures.

Clôture de la réunion

31. Le Président a remercié les membres du Comité d'avoir pris une part active à la réunion et a notamment fait état du rôle concret joué par le Rapporteur qui a assuré le succès des travaux du Comité. Le Président a également loué l'aide inappréciable offerte par MM. Diallo et Lambert puis il a clos la réunion.

